

Maisons-Alfort, le 22 janvier 2004

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
sur un projet de dispositions législatives relatives au renforcement
du maillage du territoire dans les domaines de la santé publique vétérinaire
et de la protection des végétaux**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par note du 4 novembre 2003, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie par la Direction générale de l'alimentation d'un projet de dispositions législatives relatives au renforcement du maillage du territoire dans les domaines de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Compte tenu des améliorations qu'apportent ces propositions au dispositif de surveillance des risques sanitaires, notamment :

- en élargissant le champ d'application de dispositions actuellement en vigueur à l'ensemble de la chaîne alimentaire, y compris l'alimentation animale, tant pour ce qui concerne l'implication des différents acteurs potentiellement concernés, que les possibilités de recueil d'informations épidémiologiques ;
- en prévoyant le contrôle des réactifs destinés aux analyses dans le domaine de la protection des végétaux ;
- en créant une obligation d'alerte applicable à tous les acteurs concernés (propriétaires d'animaux, détenteurs de denrées alimentaires, laboratoire, etc...) lors de la connaissance de toute information sur un produit pouvant présenter un risque sanitaire,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable sur le projet considéré.

Martin HIRSCH

27-31, avenue
du Général Leclerc
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANCAISE